

UNE NOUVELLE PHASE DE MODIFICATION POUR LE PLUM

À compter du 19 mars et jusqu'au 18 avril, Orléans Métropole lance une nouvelle phase de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLUm) : l'occasion pour les habitants des 22 communes du territoire de participer à l'évolution de leur cadre de vie.



Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) régit le développement des 22 communes d'Orléans Métropole, en déterminant les règles de construction tout en préservant l'environnement et le bien-être des habitants. Approuvé en avril 2022, ce document évolutif doit désormais faire l'objet d'une nouvelle modification, dans le but d'intégrer de nouveaux projets urbains, de renforcer la préservation de la nature en ville, et de se conformer aux récentes évolutions législatives.

► **Un appel à la participation citoyenne dès le 19 mars 2025**

Du 19 mars (9h) au 18 avril 2025 (17h), une enquête publique sera ouverte, offrant à tous la possibilité de donner leur avis sur les modifications proposées. Les participations pourront être de diverses manières : en ligne (www.orleans-metropole.fr), par mail, (plum@orleans-metropole.fr), par courrier, sur registre lors des permanences dans les mairies des communes concernées ou par courrier (siège d'Orléans Métropole ou dans les permanences).

► **Des permanences pour échanger avec le commissaire enquêteur**

Des moments d'échange avec le commissaire enquêteur seront organisés dans plusieurs mairies d'Orléans Métropole. Ce sera l'occasion idéale de poser des questions, exprimer des préoccupations et contribuer activement à la construction du futur urbain de notre territoire.

- Orléans (Mairie centrale) : mercredi 19 mars 2025, de 9h00 à 12h00
- Saran : mercredi 19 mars 2025, de 13h30 à 16h30
- Fleury-les-Aubrais (Pôle Urbain) : mardi 25 mars 2025, de 9h00 à 12h00
- Saint-Jean de Braye : mardi 25 mars 2025, de 14h00 à 17h00
- Olivet : vendredi 4 avril 2025, de 9h00 à 12h00
- Saint-Denis-en-Val : vendredi 4 avril 2025, de 14h00 à 17h00
- Saint-Jean-de-la-Ruelle (Direction de l'Aménagement) : lundi 14 avril 2025, de 9h00 à 12h00
- Orléans Métropole (siège, Espace Saint-Marc) : vendredi 18 avril 2025, de 14h00 à 17h00

► **Un dossier consultable en ligne et dans les mairies des 22 communes**

Le dossier complet de la modification n°3 du PLUm sera disponible en format numérique et papier, sur le site internet d'Orléans Métropole et dans les mairies des 22 communes. Il sera également consultable au siège d'Orléans Métropole (Espace Saint-Marc). Les informations seront disponibles dans l'avis d'enquête et l'arrêté d'ouverture affichés dans ces lieux. Pour les habitants, c'est l'occasion de participer à une étape clé dans l'aménagement de notre métropole et de façonner avec les habitants un territoire plus harmonieux, durable et adapté à leurs besoins.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN